Accusé de réception en préfecture 075-217500016-20220613-BAPA22_24364-Al Date de télétransmission : 13/06/2022 Date de réception préfecture : 13/06/2022



ARRETE

PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE DE PARIS

La Maire de Paris.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée ;

Vu la loi nº 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement;

Vu le décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA);

Vu l'arrêté du 19 juin 2021 portant composition du CDCA de Paris

Vu les arrêtés modificatifs du 14 octobre 2021 et du 21 février 2022 portant composition du CDCA de Paris ;

Considérant la proposition de l'association française des aidants, de la création de la Direction des Solidarités au 1er avril 2022, la liste des départs de certains membres ;

Vu le courriel transmis par la CPAM du 19 mai 2022 modifiant le nom de ses représentants ;

Conformément à l'article D 149-6 du Code de l'action sociale et des familles,

ARRÊTE:

Article premier: L'article 3 est modifié comme suit:

Article 3: <u>la formation spécialisée relative aux personnes âgées</u> est composée comme suit :

> Premier collège : représentants des usagers retraités, personnes âgées, de leurs familles et proches aidants

a. 8 représentants des personnes âgées de leurs familles et proches aidants

ORGANISMES	TITULAIRE	SUPPLEANT
UDAF ·	Louis-Pascal KNEPPERT	Dominique LIMAROLA
Association française des aidants	Isabelle COTTET- GIZOLME	Clémentine CABRIERES
OLD UP	Marie GEOFFROY	Genevieve DOLIVET
UNRPA	Mireille ROSSI	En attente de désignation
France ALZHEIMER	Jacqueline DOLJANSKY	Françoise PERROT
Fédération nationale des associations de retraités	Sylvain DENIS	Isabelle de PONSAY
Union française des Retraités	Georges PITAVY	Gérard LUCAS
Confédération nationale des retraités	Robert SIMON	Paul DUBOST

 b. 5 représentants des personnes retraitées désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives au niveau national

SYNDICAT	TITULAIRE	SUPPLEANT
CFDT	Catherine GERHART	Jacques FOREST
CGT	Michelle BAPTISTE	Jean-Pierre FLORET
FO ·	Christina ARŤAZ	Martine BOUSSEL
CFE-CGC	Maud GILOUX	Claude BAUDON
CFTC	Anne-Marie CALLA	Evelyne CHENET

c. 3 représentants des personnes retraitées désignées parmi les autres organisations syndicales siégeant au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age dans la formation spécialisée du champ de l'âge, choisies par la Maire de Paris en fonction de leur activité dans le département, sur propositions de ces organisations

SYNDICAT	TITULAIRE	SUPPLEANT
UNSA	Patrice PIGOT	Christine BARDOUILLET-HAIDRI
FSU	Robert JACQUIN	Monique DAUNE
FGRFP	Annick CONCINA	Jacques SELVES

> Deuxième collège : représentants des institutions

a. 2 représentants de la Ville de Paris désignés par la Maire de Paris

TITULAIRE	SUPPLEANT
Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Mairie de Paris chargée des seniors et des solidarités entre les générations	Jeanne SEBAN, Directrice de la Direction des Solidarités
Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'innovation et l'attractivité.	Gaëlle TURAN-PELLETIER Sous- Directrice de l'Autonomie à la Direction des Solidarités

b. 2 représentants des autres collectivités et établissements publics

COLLECTIVITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AP-HP	Cécile BALANDIER	En attente de désignation
CASVP	En attente de désignation	Isabelle TOUYA, adjointe à la Sous-Directrice de l'Autonomie

c. Le Directeur de la Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou son représentant :

TITULAIRE	SUPPLEANT	
Barbara CHAZELLE	François CHOMETTE	

d. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant :

TITULAIRE	SUPPLEANT	
Tanguy BODIN	Laure LECOAT	

e. Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le Département désigné sur proposition du Préfet :

TITULAIRE	SUPPLEANT	
Audrey TOURNIER	Romain BIZEUR	

f. 4 représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés, sur propositions de la caisse d'assurance maladie, de la mutualité sociale agricole, du régime social des indépendants et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

ORGANISMES	TITULAIRE	SUPPLEANT
MSA	Brigitte MENIL	Avi ABITBOL
CNAV	Tamou SOUARY	Christiane FLOUQUET
CPAM	Janine ADAM	Nasser BERDOUS
CPAM	Christophe VINCENT TITECA	Anne-Christine ZIZZARI

g. 1 représentant des institutions de retraite complémentaire désigné sur proposition des fédérations des institutions de retraite complémentaire

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Fédération AGIRC ARRCO	Florence	Charline
	MONCOURTOIS	VUILLAUME

h. 1 représentant des organismes régis par le code de la mutualité, désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Mutualité Française	Bernard JABIN	Pascal PONS

> Troisième collège : représentants des organismes et des professionnels œuvrant en faveur des personnes âgées

a. 5 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés par chacune de ces organisations, soit 6 représentants

SYNDICAT	TITULAIRE	SUPPLEANT
UNSA	Dominique PAUL	Jean Carl MILLET
FO	Guy PERROSSIER	Alain CURE
CFDT	Nathalie CANIEUX	Moussa KEZZOULI
CFE-CGC	Jean-Claude SAMSON	Philippe BOULLAND
CFTC	Bernard HAYAT	Nathalie LE DISERT
CGT	Michèle BAPTISTE	Jean-Pierre FLORET

b. 4 représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médicaux sociaux désignés sur proposition d'une liste arrêtée conjointement par le Directeur de l'ARS et la Mairie de Paris

ORGANISATION	TITULAIRE	SUPPLEANT
FEDESAP	Christophe LACROIX	Paul DE LA PRESLE
URIOPSS	Catherine DE BRABOIS	Charlotte LE BRUN
FEHAP	Jean-Pierre COUDRE	Catherine DE BRABOIS
SYNERPA	Dafna MOUCHENIK	Brice TIRVERT

c. 1 représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien socia des personnes âgées

ASSOCIATION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Les transmetteurs	Docteur Suzanne TARTIERE	Docteur Cécile RENSON

Article 4: la formation spécialisée relative aux personnes en situation de handicap est définie comme suit :

> Premier collège : représentants des usagers

16 représentants des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs proches aidants désignés sur propositions des associations figurant sur une liste arrêtée conjointement par le Préfet et la Maire de Paris

ASSOCIATION	TITULAIRE.	SUPPLEANT
'Association de familles de Traumatisés crâniens et cérébro-lésés IDF/Paris	Françoise FORET	Christiane BAYARD
APEI 75 - Papillons Blancs	Yvonne KASPERS	Marie-Paule BENTEJAC
Ligue Française contre la Sclérose en Plaques - LFSEP	En attente de désignation	Timothée ROUILLE
Valentin Haüy AVH	Philippe PAUGAM	Bruno GRELE
Club House	Céline DRILHON	En attente de désignation
Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées Psychiques (UNAFAM)	Michel COURCOT	Catherine DE KERVENOEL
Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF)	Ronit LAQUERRIERE LEVEN	Robin GUILLOT
Fédération Française des DYS	Catherine SCOTTO	Florence VEDEL
Tous Pour l'Inclusion (TOUPI)	Marion AUBRY	Danièle THELEUS
Loisirs Pluriel	Bérénice STAEDEL	Thierry BONHOMME
APF.France Handicap	Jean-Michel SECONDY	Vincent ANIORT
Autisme Ile de France	Yamina MOKADDEM	Philippe JOSPIN
FNATH	Gilles MANNOURY	En attente de désignation
Union des associations nationales pour l'inclusion des malentendants et des sourds (UNANIMES)	Cédric LORANT	Claire DUPUY
Turbulences	Grégory HALBERDA	Rémi SAVOUILLAN
AFM téléthon	Patricia CORDEAU	François BORDIER

> Deuxième collège : représentants des institutions

a. 2 représentants de la Ville de Paris désignés par la Maire de Paris

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jacques GALVANI, Adjoint à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap	Jeanne SEBAN, Directrice des Solidarités
Sylvain RAIFAUD, délégué dans le 10 ^{ème} aux espaces verts, à la végétalisation, à la biodiversité et à la condition animale	Gaëlle TURAN-PELLETIER Sous-Directrice de l'Autonomie à la Direction des Solidarités

b. La Présidente du Conseil Régional IDF ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT	
Catherine MICHAUD	Marion PARISET	

c. 2 représentants des autres collectivités et établissements publics

COLLECTIVITE	TITULAIRE	SUPPLEANT
AP-HP	Cécile BALANDIER	En attente de désignation
CASVP	En attente de désignation	Isabelle TOUYA, Adjointe à la Sous-Directrice de l'Autonomie

d. 1 représentant de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

TITULAIRE	SUPPLEANT
Barbara CHAZELLE	François CHOMETTE

e. Le Directeur de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT	
Barbara CHAZELLE	François CHOMETTE	

f. Le Recteur d'Académie ou son représentant :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Patrick Fontaine	Christophe CHARTIER

g. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Tanguy BODIN	Laure LECOAT

h. Un représentant de l'Agence Nationale de l'Habitat du département désigné sur proposition du Préfet :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Audrey TOÜRNIER	Romain BIZEUR

i. 2 représentants des régimes de base d'assurance vieillesse et d'assurance maladie désignés sur propositions de la caisse primaire d'assurance maladie et de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la caisse nationale d'assurance vieillesse mentionnée à l'article L222-1 du code de la Sécurité Sociale pour l'Ile de France

ORGANISMES	TITULAIRE	SUPPLEANT	
CNAV	Tamou SOUARY	Christiane FLOUQUET	
СРАМ	Claude CHAUMEIL	Panagiotis NIKOALOU	

j. Un représentant des organismes régis par le code de la mutualité désigné sur proposition de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Mutualité Française	Stéphane REDY	Pascal PONS

- > Troisième collège : représentants des organismes et des professionnels œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap
 - a. 5 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés ainsi qu'un représentant de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes, désignés par chacune de ces organisations, soit 6 représentants

SYNDICAT	TITULAIRE	SUPPLEANT
FO	Georges UFARTE	Thierry LANGLOIS
UNSA,	Georges DAS-NEVES	Gauderic FAIVRE
CFE-CGC	Véronique VOIGT	Michel ABARIOU
CFDT	Rodolphe BARBIER	Diamila BOUHALA
FSU	Virginie CASSAND	Laetitia FAIVRE
CFTC	Bernard HAYAT	Nathalie LE DISERT

b. 4 représentants des organisations représentant les employeurs, les professionnels et les gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médicaux sociaux désignés sur proposition d'une liste arrêtée conjointement par le Directeur de l'ARS et la Mairie de Paris

ORGANISATION	TITULAIRE	SUPPLEANT
NEXEM	André MASIN	Céline CARDON
URIOPSS	Bertrand HAMANN	Anne ELICERY
FEHAP	Nacima ZERRIATE	En attente de désignation

c. 1 représentant des intervenants bénévoles qui contribuent au maintien du lien social des personnes en situation de handicap

ASSOCIATION	TITULAIRE	SUPPLEANT
JACCEDE	Sylvain PAILLETTE	Rémy BIRAMBEAU

Article 3 : L'article 5 est modifié comme suit

Article 5 : La <u>composition du quatrième collège commun</u> aux deux formations spécialisées est définie comme suit :

- > Quatrième collège: représentants des personnes physiques ou morales concernées par les politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées ou en situation de handicap ou intervenant dans le domaine de la compétence du conseil
 - a. 1 représentant des autorités organisatrices de Transports désigné sur proposition de la Présidente du Conseil Régional

TITULAIRE	SUPPLEANT
Delphine BÜRKLI	Mustapha SAADI

b. 1 représentant des bailleurs sociaux désigné sur proposition du Préfet

TITULAIRE	SUPPLEANT
Camille BONNARD	Juliette SAULNIER

c.1 architecte urbaniste désigné sur proposition du Préfet

TITULAIRE	SUPPLEANT
En attente de désignation	En attente de désignation

d. 5 personnes physiques ou morales concernées par la politique de l'autonomie et de l'accessibilité universelle et intervenant dans le domaine de la citoyenneté, de la santé de l'activité physique, des loisirs, de la vie associative, de la culture et du tourisme proposées conjointement par le Préfet et la Mairie de Paris, et sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit

ORGANISMES	
CAP SAAA	Ryadh SALLEM
Personimages	Marie-Christine MERIMEE BAUDOUIN
Handisport	Vincent LASSALLE
ISATIS	Christine PATRON
SIEL BLEU	Léonore HOCQUAUX

Article 4:

Les personnes désignées ci-dessus sont nommées pour la durée restante des mandats prévus par l'arrêté initial du 19 juin 2021, soit jusqu'au 18 juin 2024.

Tout mandat prend fin automatiquement à la date à laquelle le membre concerné perd la qualité au titre de laquelle il a été nommé.

La qualité de membre prend également fin en cours de mandat pour fait de démission ou de décès.

Les vacances sont pourvues dans le délai de 3 mois et donnent lieu à un arrêté modificatif. La durée du mandat du nouveau membre court jusqu'à l'échéance initiale du mandat du membre remplacé.

Le mandat s'exerce à titre gratuit et n'entraine pas de prise en charge par la Ville de Paris de rétribution ou compensation de frais engagés par la participation aux travaux du CDCA.

Article 5: Le présent arrêté qui prend effet à la date de sa signature sera publié au bulletin officiel de la Ville de Paris. Une copie du présent arrêté sera notifiée aux intéressés.

Article 6: Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant la Maire de Paris ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75004 PARIS.

Article 7 : La Directrice de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel de la Ville de Paris.

Fait à Paris le 10 juin 2022

Pour la Maire de Paris,

Sous-Directride de l'Autonomie a la Direction

des solidarités

Gaëlle TURAN-PELLETIER

